

Le Luxembourg, terrain fiscal préféré des sportifs belges

Dix des 28 Diables rouges sélectionnés mardi contre l'Arabie saoudite ont domicilié une société au Grand-Duché. Les footballeurs ne sont pas les seuls sportifs à apprécier le climat fiscal luxembourgeois.

Le Luxembourg attire les meilleurs footballeurs belges.

Dix des 28 joueurs sélectionnés cette semaine pour jouer sous les couleurs nationales disposent d'une société au Luxembourg, pour un total d'actifs se montant à 14 millions d'euros. Et si la grande majorité de ces derniers jouent en Premier League, ce n'est pas par hasard : la Grande-Bretagne permet à ses résidents non britanniques une exoné-

ration des revenus engendrés à l'étranger. Les clubs anglais ont vite su jouer de cette faveur : une partie des bonus octroyés aux joueurs est convertie en droits à l'image et 80 % de ceux-ci sont supposés être générés à l'étranger. Pour les footballeurs belges, ces revenus peuvent être localisés au Luxembourg où le régime des droits à l'image est particulièrement favorable.

Les footballeurs ne sont pas les

seuls sportifs belges à se retrouver dans le registre de commerce grand-ducal. Philippe Gilbert y dispose ainsi d'une société dont le champ d'action se limite strictement aux revenus mobiliers, exonérés d'impôts. ■

**P. 2 & 3 DES DIABLES SOUS
COULEURS LUXEMBOURGEOISES
P. 4 & 5 COMMENT LE STANDARD
EST DEvenu GRAND-DUCAL**

Les Diabes sous couleurs luxembourgeoises

Le régime luxembourgeois des droits à l'image est apprécié de nos Diabes. Il leur permet de mieux rentabiliser leur notoriété avec les sponsors. Eden Hazard est également présent en Irlande et Fellaini aux îles Vierges.

Le régime luxembourgeois des droits à l'image est apprécié de nos Diabes. Il leur permet de mieux rentabiliser leur notoriété avec les sponsors. Eden Hazard est également présent en Irlande et Fellaini aux îles Vierges.

En match amical au mois de mai 2014, les Belges l'emportaient 5-1 contre leurs amis - et adversaires d'un jour - luxembourgeois. Mais que l'on quitte le gazon synthétique et le Grand-Duché devient aussitôt un allié des Diabes rouges : une proportion sensible d'entre eux y ont domicilié une société, la plupart du temps afin de tirer profit de leurs droits à l'image. Plus précisément, dix des vingt-huit joueurs qui ont été sélectionnés mardi dernier pour la rencontre contre l'Arabie saoudite ont pu être identifiés dans le registre du commerce grand-ducal. Le total de leurs actifs s'élève à 14 millions d'euros et ensemble, leurs sociétés luxembourgeoises ont généré entre 2013 et 2016 un bénéfice cumulé frôlant les huit millions d'euros. Et payé, selon les cas, entre 5,2 et 15,9 % d'impôts.

Si tous ces joueurs, à l'exception de Jordan Lukaku et de Yannick Carrasco, se sont forgé une véritable réputation dans le championnat anglais, ce n'est pas un hasard : la Grande-Bretagne accorde à ses résidents qui ne sont pas de nationalité britannique une exonération des revenus engendrés à l'étranger. Une largesse dont a su pleinement tirer profit la Premier League : une partie des bonus qu'elle octroie à ses joueurs est souvent convertie en droits à l'image. Une partie de ces droits (autour de 20 %) est considérée comme ayant été générée en Grande-Bretagne et donc soumise à l'impôt local. Le solde peut prendre le chemin de l'étranger : pour les sportifs belges qui veulent optimiser cette part de leurs revenus, ce sera généralement au Luxembourg. Parce que c'est tout près

du pays natal, de la famille, des amis. Surtout parce que le régime des droits à l'image y est particulièrement favorable.

Le flop du fisc

« Une spécialité luxembourgeoise, précise l'avocat Denis-Emanuel Philippe, est la détention par une société des droits intellectuels. Ces royalties sont exonérées à 80 %, même si ce régime va être aboli au 30 juin 2021. »

Car au premier regard, les entrepreneurs belges n'ont rien à envier à leurs collègues installés de l'autre côté de la frontière : l'impôt des sociétés luxembourgeois est de 22,47 %, sur lequel se greffe un impôt commercial communal de 6,75 %. Soit, jusqu'au mois de janvier 2018 du moins (il a depuis lors été réduit), un taux global de 29,22 %. Mais comme le souligne M^r Philippe, le régime IP luxembourgeois autorise sous certaines conditions les sociétés à exonérer à 80 % leurs revenus issus de droits de propriété intellectuelle. La large définition de ces derniers permet d'y englober les brevets, les droits d'auteur sur les logiciels, les logos, les droits à l'image, etc. Ramené dans la société du Luxembourg, le produit des licences peut donc, in fine, être soumis à un impôt de 5,84 %.

Intrigué, le fisc s'était en 2015 attentivement penché sur ces montages transnationaux, estimant notamment que ces sociétés n'étaient que des coquilles vides, qu'elles n'effectuaient pas de véritables prestations économiques, qu'elles n'étaient peut-être pas administrées localement. Cette enquête, a-t-il été confirmé en octobre dernier, n'a pas abouti. Essentiellement

parce que bien que portant les couleurs de notre équipe nationale, ces joueurs évoluent dans des championnats étrangers et n'ont pas leur domicile fiscal en Belgique.

Joueurs belges

Premier de ces exilés sportifs, Eden Hazard a créé sa société luxembourgeoise EHGrouP le 18 septembre 2012, trois mois après avoir revêtu pour la première fois le maillot de Chelsea. En 2014, cette société dont l'actif est constitué d'un portefeuille titres évalué à 5,5 millions d'euros, a ouvert en Irlande une succursale du même nom. Les bilans de la société luxembourgeoise étant pour le moins laconiques, il n'est pas possible de décrire les activités de la succursale irlandaise ni de déterminer si elle détient elle-même des titres ou si, en prévision du durcissement du régime luxembourgeois des droits de marque en 2021, elle y loge les droits à l'image d'Eden Hazard, qui sont donnés en licence à des tiers (équipementiers...).

Thibaut Courtois, compagnon de jeu de Hazard, a inauguré sa société luxembourgeoise le même jour que ce dernier, elle s'appelle Thicolux mais affichant des pertes, elle n'a pas fait long feu et a été dissoute au cours de l'année 2016. Son autre société anonyme, Thibauting, a elle aussi été radiée du registre du commerce luxembourgeois. Mais n'a pas sombré dans les limbes pour autant : bénéficiaire, elle a été rachetée par Global Image, une société que le gardien de but a fondée en 2014 mais en prenant soin cette fois de recourir à des prête-noms.

Les frères Lukaku, Romelu et Jordan, ont mélangé prénoms et

nom de famille pour fonder en août 2010, un an avant le départ du premier pour Chelsea, Rojolutuk, dont l'actif dépasse légèrement 1,5 million d'euros. Kevin De Bruyne est également présent via la société KHDB, un réceptacle pour droits à l'image créé en décembre 2013 - le jeune joueur espérait alors tirer le meilleur du contrat qu'il avait signé avec Chelsea. Malheureusement, prêté à Brème, reparti à Chelsea, transféré ensuite à Wolfsburg, le Gantois ne pourra pendant quelques années qu'effleurer cette poule aux œufs d'or qui couve la Premier League. Il faudra attendre son arrivée à Manchester City en 2015 et un contrat qui lui promet 7,2 millions de livres sterling de droits à l'image sur six

ans pour que sa société anonyme trouve toute son utilité. Au dernier bilan, elle enregistrait un bénéfice de 332.000 euros.

Kevin Mirallas, lui, a ouvert KMirallas trois mois après avoir rejoint l'équipe d'Everton ; Nacer Chadli a créé Image Management quelques semaines après avoir conclu avec Tottenham en août 2013 ; Divok Origi a fondé OD Inc et Alpinia ; Yannick Carrasco est à la tête d'Excellence Properties et d'Excellence Vehicules ; Marouane Fellaini a fait acheter un immeuble à Liège par sa société luxembourgeoise International Business Event.

L'arrivée de la Coupe du monde, la ruée sur les maillots et autres produits en licence promettent encore de beaux jours aux pied-à-terre luxembourgeois de nos représentants. ■

JOËL MATRICHE

investissements Les dribbles exotiques de Marouane Fellaini

Milieu de terrain doué à Manchester United, Marouane Fellaini évolue plutôt comme attaquant lorsqu'il s'agit de la gestion de ses finances personnelles. De la Grande-Bretagne au Luxembourg en passant

par les îles anglo-normandes et les îles Vierges britanniques, voici ses meilleurs transferts.

Né en 1987, débutant sa carrière professionnelle sur les pelouses du Standard de Liège, il rejoint Everton

à l'automne 2008 pour une somme estimée à 20 millions d'euros.

Une société dans laquelle il loge une maison et une voiture. C'est son seul lien avec le Grand-Duché

Un an après ce qui est alors décrit comme le transfert le plus cher de l'histoire du football belge, le jeune joueur reprend avec son père une société anonyme luxembourgeoise, International Business Event, dans laquelle il loge une maison qu'il a achetée à Liège pour 270.000 euros ainsi qu'une voiture valant un peu plus de 40.000 euros. C'est son seul lien - tenu - avec le Grand-Duché.

Car ses véritables intérêts financiers sont en Grande-Bretagne, où il réside. Ils sont représentés par Rosalina Investments UK, une société créée en août 2014, alors que Fellaini évolue à Manchester City. Peu de temps après, il transférera le contrôle de cette société britannique à une autre compagnie portant le même nom mais située cette fois à Guernesey, une des fiscalement attrayantes îles anglo-normandes. Ce sont ces sociétés qui, en 2017, ont intenté une action contre l'équipementier New Balance. Le milieu de terrain arguant que les chaussures qui lui ont été fournies lui ont occasionné des blessures et réclamant à titre de dédommagement 2,1 millions de livres. Le dossier n'a pas encore été jugé, la dernière audience a eu lieu il y a une dizaine de jours.

C'est en mars 2018 toujours que le contrôle de la société Rosalina Investments a d'ailleurs été confié à une troisième société du même nom, cette fois immatriculée dans les plus attrayantes encore îles Vierges britanniques.

Cette société de la mer des Caraïbes n'est pas nouvelle. Elle a été fondée il y a au moins six ans mais elle n'avait, jusqu'au début du mois de mars 2018, pour objet que de protéger les droits du joueur sur un logo représentant de façon stylisée son visage et surtout cette impressionnante coiffure reconnaissable dans le monde entier (voir photo).

La compagnie des îles Vierges détient-elle, plus généralement, tous les droits à l'image du joueur ? Sollicités par *Le Soir*, ni le club de Manchester United ni l'attachée de presse de Ma-

rouane Fellaini n'ont souhaité répondre.

Homme d'affaires dynamique, le milieu de terrain a également investi, depuis son transfert à Manchester, avec de nombreux partenaires dans plusieurs sociétés britanniques : Castle Street Liverpool (Immobilier), Proctor House Newcastle (Investissements), Waverton Property (Immobilier) et Cobal Data Center (services informatiques). ■

JOËL MATRICHE

AUTRES SPORTIFS

Plusieurs cyclistes concernés

On trouve le nom de nombreux coureurs cyclistes dans le registre de commerce grand-ducal. Et parmi ceux-ci figure Philippe Gilbert. Le Remoucastrien, aujourd'hui résident monégasque, a créé sa société luxembourgeoise, Satis, en 2014. Cette société de gestion de patrimoine familial (SPF) dispose d'un statut très spécifique au Luxembourg : son champ d'action se limite strictement aux revenus mobiliers. Par exemple, un portefeuille d'actions. Au Grand-Duché, dans une société de ce type, ces revenus mobiliers sont totalement exonérés d'impôt.

Une société qui n'aurait guère d'intérêt pour un résident belge : pour le fisc en Belgique, les revenus d'une telle société tomberaient sous le coup de la taxe Caïman, encore appelée « impôt de transparence ». Une éventualité qui ne devrait guère inquiéter Philippe Gilbert, aujourd'hui résident monégasque. De toute manière, sur ses trois premiers exercices, Satis n'a guère été extrêmement active et les montants qui y circulent semblent relativement limités.

Connexion avec Chypre

En revanche, une série d'autres coureurs ont choisi le Luxembourg pour des montages plus sophistiqués, ayant dans certains cas des relais vers des boîtes aux lettres dans d'autres pays, tel Chypre. C'est le cas d'Ivan Basso ou de Viatcheslav Ekmov. Après une période agitée qui aura vu notamment des perquisitions réalisées par les Luxembourgeois à la demande de la justice belge, dans une société de Pétange, nombre de ces sociétés de coureurs cyclistes ont été dissoutes. (A.Je.)

Le Grand-Duché, champion des boîtes aux lettres

5/5

Que le Luxembourg soit un paradis accueillant pour l'argent étranger n'a rien d'un scoop. Mais pour la première fois, une gigantesque masse de fichiers dans laquelle nous avons pu plonger permet d'objectiver la présence massive des Belges au Luxembourg. Durant plusieurs mois, les quotidiens *Le Soir* et *De Tijd* ont mené, en collaboration, une investigation sur une imposante masse de documents extraits du registre de commerce du Luxembourg. Le résultat donne une photo assez précise de l'intérêt qu'offre aujourd'hui encore le havre fiscal luxembourgeois pour les sociétés qui s'y enregistrent. Parmi les entreprises belges découvertes durant nos recherches, une écrasante majorité se compose de simples sociétés boîtes aux lettres, des holdings dont l'objet est purement financier, sans qu'elles soient liées à des activités économiques ou génératrices d'emploi au Grand-Duché. Durant cinq jours, nous vous invitons à nous accompagner dans nos découvertes.

LE SOIR -1-

Le Luxembourg attire les fortunes du monde entier. Au moins 10 % des 500 premières fortunes mondiales (classement Forbes 2017) ont eu, ces dix dernières années - et presque toujours, ont encore - des liens serrés avec des entreprises grand-ducales. Retrouvez toutes nos révélations liées aux LuxFiles dans notre dossier sur www.plus.lesoir.be. Retrouvez également l'entretien intégral de Bastian Obermayer.

Comment le Standard de Liège est devenu luxembourgeois

Été 2015. Quatre ans après avoir racheté le Standard de Liège pour 32 millions d'euros, l'homme d'affaires Roland Duchâtelet décide de jeter l'éponge et cherche un nouvel acquéreur pour le club de Scles-sin. Le repreneur n'est pas bien loin. Arrivé au Standard l'année

précédente, Bruno Venanzi attend son heure. Fan depuis l'enfance du Matricule 16 mais aussi cofondateur du fournisseur de gaz et d'électricité Lampiris, il a posé intelligemment ses jalons, depuis son arrivée en bord de Meuse, dans l'entourage de Roland Duchâtelet. Le 24 juin, le rachat est officiellement annoncé.

Pour qu'il puisse se concrétiser, une importante opération capitalistique s'est tenue vingt-quatre heures plus tôt. Devant notaire, une assemblée générale extraordinaire du Standard a procédé à une diminution du capital de 12 à 2 millions d'euros. Une somme de dix millions qui sera payée en cinq ans par le club à Staprix, la société de Roland Duchâtelet.

La vente à Total de Lampiris

C'est le début de l'ère Venanzi, qui détient désormais 99,9 % des actions du Standard.

Près d'un an plus tard, en juin 2016, un autre événement va modifier profondément la situation financière du président du club. Lampiris, dont il détenait 33 %, est vendue à Total pour une somme comprise entre 150 et 200 millions d'euros. Le calcul est vite fait : c'est au minimum 50 millions d'euros qu'empêche au passage Bruno Venanzi.

L'année 2016 marque aussi le début de ses aventures luxembourgeoises. Le 28 décembre 2016, il crée Red & White Invest, une holding dont le siège se trouve dans la banlieue de la capitale grand-ducale.

C'est lui-même qui en dévoilera l'existence au *Soir*, à l'occasion de l'annonce d'une augmentation de capital du Standard d'un montant équivalent à celui prélevé par Roland Duchâtelet : dix millions, dont

cinq seulement seront directement libérés.

Passage au Luxembourg

Si les médias mentionnent assez largement l'existence de cette nouvelle entreprise, sa nationalité luxembourgeoise passe plutôt inaperçue. Si ce n'est un bref billet de la RTBF, où un journaliste avisé a déniché l'info, grâce à l'annonce de l'augmentation de capital dans le *Moniteur belge*.

Passage au Luxembourg

Dans le cadre des LuxFiles, nous avons lu attentivement les documents comptables de Red & White Invest, extraits du registre de commerce luxembourgeois. Cette société, dont Bruno Venanzi est l'actionnaire unique, a été créée avec un apport en cash de 2,5 millions d'euros. Il s'agit probablement des liquidités qui ont rendu possible un prêt au Standard, d'un montant équivalent, destiné à compenser le manque à gagner dû aux résultats en demi-teinte du Standard, cette saison-là. Ce prêt figure explicitement dans les comptes.

Mais ce premier et très bref premier exercice fiscal luxembourgeois - il dure trois jours - est marqué par une opération d'une tout autre ampleur, liée au club de Sclessin. Au bilan de Red & White, on trouve en effet un important actif : les 99,9 % des parts que Bruno Venanzi détenait dans le Standard, pour 21 millions d'euros, comme l'indique le document comptable. C'est donc à ce moment-là que le Standard de Liège est devenu effectivement luxembourgeois.

Plus-value interne, mode d'emploi

Mais pourquoi Bruno Venanzi a-t-il décidé de dissoudre son ancienne société personnelle d'investissement en Belgique, IV Invest, pour en créer une nouvelle au Luxembourg ? Le président du Standard n'ayant pas souhaité répondre aux multiples questions que nous lui avons posées à plusieurs reprises, nous ne pouvons que conjecturer. Un scénario fiscal très plausible se dessine, cependant : celui d'une possible « plus-value interne ». Un schéma très répandu dans les montages de sociétés à participation au Grand-Duché.

Première étape, on revend à sa propre holding les actions de la société que l'on a achetée, pour un montant supérieur à leur valeur d'acquisition. « *Ce montage fiscal est le pain quotidien des fiscalistes* », explique Denis-Emmanuel Philippe, professeur à l'ULiège et avocat fiscaliste au cabinet Bloom Law. La holding qui reçoit cet apport contracte donc une dette envers l'investisseur.

Est-ce que Red & White s'est également endettée pour acquérir les actions du Standard ? On peut le penser. Le coût d'acquisition des actions s'élève à 21 millions d'euros. La société détient également une autre créance de 2,9 millions d'euros venant d'un prêt racheté à l'Olympique de Marseille, probablement lié à la vente, en 2014, de Michy Batshuayi. Pour financer ces actifs, Red & White s'est endettée à hauteur de 24 millions à l'égard de son actionnaire.

On passe ensuite à la deuxième étape. Si la société, dont les coûts d'acquisition ont été « logés » dans la holding, distribue des dividendes, ils ne seront pas non plus imposés. Logique : on ne taxe pas les flux financiers entre les sociétés

d'un même groupe.

Discrétion grand-ducale

Dernière étape, enfin : ces dividendes vont donner à la holding luxembourgeoise les moyens de rembourser sa dette auprès de son actionnaire. Le remboursement d'une dette ? Encore une opération totalement exonérée d'impôt.

« *Il n'est pas excessif de dire que le fisc belge n'aime pas ce genre de montages de plus-value interne* », commente Denis-Emmanuel Philippe. Une raison supplémentaire qui pousse les investisseurs à rechercher la discrétion grand-ducale.

Ce scénario que nous esquissons est-il celui retenu par Red & White ? A ce stade, il n'est pas sûr que Bruno Venanzi ait réalisé une plus-value lorsqu'il a revendu les actions du Standard à Red & White. Il faudra attendre, pour en savoir plus, que s'achève un délai de confidentialité conclu entre l'ancien et le nouveau patron du Standard au moment de la vente. Lorsque l'on constate, en observant l'évolution des fonds

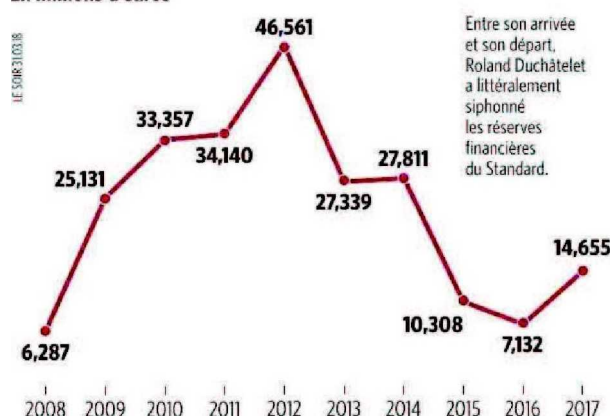
propres du club, à quel point ses réserves ont été siphonnées par le propriétaire précédent (voir notre infographie), il est probable que le prix d'achat ait été sérieusement revu à la baisse par rapport aux 32 millions déboursés en 2011 par Roland Duchâtelet.

Mais on peut pousser le raisonnement un peu plus loin encore. Si ce coût d'acquisition n'est pas également inférieur à 21 millions d'euros, il est alors bien difficile de trouver les raisons qui ont poussé Bruno Venanzi à exiler le club principautaire, qui lui tient tant à cœur, au Grand-Duché voisin. ■

ALAIN JENNOTTE

Evolution des capitaux propres du Standard

En millions d'euros



l'expert Bastian Obermayer : « Toute du système offshore reste en place »

Bastian Obermayer

Journaliste au média muni-chois « Süddeutsche Zeitung », Bastian Obermayer est spécialisé dans l'investigation. Récompensé par un prix Pulitzer, c'est lui qui a mis au grand jour le récit des Panama Papers avec son collègue Frederik Obermaier. Avant de travailler sur différentes enquêtes d'évasion fiscale, il a travaillé sur des criminels de guerre nazis, des tueurs en série et des abus sexuels dans des pensionnats catholiques.

ENTRETIEN

Bastian Obermayer est journaliste au Süddeutsche Zeitung. C'est lui qui a été contacté par le mystérieux «John Doe»,

qui lui a transmis les millions de documents qui constitueront les Panama Papers (en 2016) puis les Paradise Papers (en 2017), enquêtes titanesques aux ramifications internationales, menées grâce à la force de frappe de journalistes du monde entier rassemblés au sein de l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ), auquel Le Soir est associé. Bastian Obermayer était de passage à Bruxelles, à l'invitation du think tank belge-européen Full Circle. Une interview réalisée en amont de la publication des LuxFiles.

Deux ans après les Panama papers, un an après les Paradise Papers, comment jugez-vous l'impact qu'ils ont eu ?

Je suis journaliste d'investigation, pas lobbyiste. Ma mission, c'est de trouver des bonnes histoires et de les raconter. Ce qui se passe ensuite, ce n'est pas mon boulot.

Je ne peux pas dire que je sois to-

talement heureux de ce qui s'est passé. Mais si quelqu'un m'avait dit que deux Premiers ministres allaient démissionner, que des manifestations de masse se dérouleraient dans plusieurs pays, que Vladimir Poutine lui-même parlerait (en mal) des journalistes d'ICIJ, que Barack Obama dirait qu'il s'agit d'une très bonne chose... Nous avons réussi à créer un débat international sur l'évasion fiscale. Nous avons changé la façon dont le grand public voit le système offshore, sa conscience à ce propos. Au niveau politique maintenant, je ne suis pas certain qu'une enquête journalistique ait provoqué le changement d'autant de lois. En Allemagne par exemple, il est désormais interdit de posséder une société offshore sans en avertir les autorités et vous devez être en mesure d'expliquer d'où provient l'argent. Il y a une nouvelle «Offshore law» en Inde... Le Parlement européen a fait toute une

série de propositions qui vont former une nouvelle législation. Le Panama a accepté de coopérer alors qu'il avait toujours refusé jusqu'ici. C'est un effet direct des Panama Papers.

Si vous parlez aux multinationales, nombreuses sont celles qui sortent des paradis fiscaux, non parce qu'elles pensent que c'est illégal, mais parce qu'elles ne veulent pas qu'on leur reproche d'y être! Les gens qui travaillent dans le secteur financier me le disent: c'est beaucoup plus compliqué pour eux aujourd'hui, parce que personne ne veut être le nouveau Mossack Fonseca (cabinet d'avocats panaméen dont ont fuité les 11,5 millions de documents qui constituent les Panama Papers et qui a mis la clé sous le paillason, NDLR). Donc, cela a-t-il fait bouger les choses? Oui, bien sûr! Le système offshore s'est-il arrêté? Non, bien sûr. Toute la partie légale de ce système, qui permet aux super-

la partie légale « La crainte pour les journalistes est là »

« Nous avons changé la manière dont le grand public voit le système offshore »

BASTIAN OBERMAYER

riches d'échapper aux taxes, reste en place. C'est le plus grand problème. Le plus grand scandale n'est pas ce qui est illégal, mais ce qui est légal. Car il y a la loi qui s'applique à 99,9% de la population. Et puis il y a celle faite pour 0,01% de la population, qui lui permet, moyennant paiement, de créer des trusts. Nous avons parlé avec les gens de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, NDLR) et ils nous ont dit: «Des enquêtes comme les Panama Papers nous aident beaucoup, car ce dont nous avons besoin pour faire notre travail, c'est de la pression de l'opinion publique. Aussitôt la pression retombée, des États comme Panama vont vouloir revenir en arrière.»

Pour certains, la masse et la

provenance des données pose la question d'une manipulation de la presse par des intérêts étatiques. Que leur répondez-vous? S'il s'était agi d'un complot de la CIA ou des Russes, on n'aurait pas trouvé de fichiers concernant Wilbur Ross (secrétaire américain au Commerce, les Paradise Papers ont révélé qu'il avait conservé des participations dans une société de transport maritime ayant des liens avec des proches de Vladimir Poutine après son entrée au gouvernement américain, NDLR). On a parlé avec de nombreuses personnes spécialistes des services secrets et on leur a demandé: un service secret disséminerait-il des jeux de données alors qu'il ne sait pas ce qu'il y a dedans? Parce qu'il était impossible de savoir ce qui s'y logeait. Je recevais les documents au compte-gouttes. Jour après jour. Ils étaient datés de la veille. Parfois, un nouveau fichier contenait près de 5.000 documents.

Qu'on m'explique qui est capable de passer en revue 5.000 documents en une journée et de s'assurer qu'ils ne contiennent rien qui nuirait à la CIA, au Mossad ou à quiconque qui se trouverait à sa source. C'est techniquement impossible. Pour les Panama Papers, nous avons reçu 11,9 millions de documents, dont un à

deux millions dataient de l'année écoulée. Personne ne peut vérifier une telle masse de documents en moins d'une année. Même pas la CIA.

Qui serait capable alors de sortir une telle masse de documents d'endroits connus pour leur culture du secret?

Deux ans plus tard, mon explication reste la même: il s'agit d'une seule personne, qui veut changer les choses pour un mien, parce qu'elle a vu des choses très néfastes se produire. Je ne peux évidemment pas le prouver, et je ne le ferai pas de toute façon, pour protéger ma source. Mais je suis persuadé qu'aucun acteur étatique ne divulguerait des jeux de données dont il ne connaît pas le contenu. Par ailleurs, qui aurait pu savoir, quand la source m'a approché, qu'on serait capable de composer une équipe internationale pour travailler sur ces «leaks» et de trouver toutes ces histoires? Cela n'a pas de sens. ■

Propos recueillis par
CORENTIN DI PRIMA

Deux journalistes d'investigation ont été assassinés récemment en Europe. Vous êtes-vous senti menacé lors de vos enquêtes sur les Panama et Paradise Papers ?
Quand nous avons révélé les

Panama Papers, puis les Paradise Papers, jamais je n'aurais pensé qu'au beau milieu de l'Europe, des journalistes d'investigation devraient un jour avoir peur. Nous redoutions pour la sécurité de collègues dans certaines régions d'Afrique, d'Amérique du Sud ou du Moyen-Orient. Des collègues turcs ont reçu des menaces de mort. Des collègues russes ont dû quitter le pays pour un moment. Certains ont perdu leur job. Mais en Europe, rien de tel n'est arrivé aux journalistes qui ont participé aux enquêtes. Mais si nous publions les Panama Papers aujourd'hui, après les meurtres de Daphne Caruana Galizia à Malte et de Jan Kuciak, nous serions beaucoup plus inquiets pour notre sécurité.

Cela a changé votre état d'esprit ?

Oui et non. La crainte est désormais là. Il y a quelques années, j'aurais dit à tout le monde que l'Europe n'était pas un endroit dangereux pour les journalistes. Me concernant, je pense que l'Allemagne reste un pays très sûr. En Slovaquie, un ministre a insulté publiquement les journalistes. A Malte aussi la pression et les at-

taquent existaient déjà avant le meurtre. En Allemagne, aucun homme politique ne le ferait, pas même à l'extrême droite. Parce qu'ils savent que personne ne l'accepterait.

L'Allemagne ne fait-elle pas figure d'exception désormais ?

En France, par exemple, on a entendu Nicolas Sarkozy tenir des propos très durs à l'égard des journalistes d'investigation de Mediapart, les accusant de faire partie d'un complot

contre lui.

C'est ainsi que ça commence : en accusant les journalistes non pas de faire des erreurs, mais de faire partie d'un complot, d'un système. On voit de plus en plus de politiciens traiter les journalistes comme des moins que rien. Cela n'équivaut pas à un meurtre. Mais peut-être que ça contribue à abaisser la barre. Quand Trump parodie le logo de CNN en FNN (« Fake news network »), c'est la première étape. Car après les avoir mis au ban

de l'humanité, traité de tous les noms, quelle est l'étape suivante ? S'en débarrasser.

Vous repartiriez pour un tour ?

Si vous me demandez si je recommencerais une autre enquête comme celle des Panama Papers, je vous dirais : pas question ! C'était tellement de travail et de pression. J'étais vraiment content que ce soit fini. Et puis j'ai reçu les Paradise Papers... On a regardé ce qu'il y avait dedans. Et on s'est dit : c'est trop bon pour être

ignoré ! On a donc recommencé. Le problème, c'est qu'il faut toujours trouver une meilleure histoire que la précédente. Parce qu'on a tellement bien décrit le système désormais qu'il n'est plus une histoire en soi. Les Panama Papers concernaient essentiellement des individus. Les Paradise Papers, les grosses entreprises. Quel sera le prochain « leak » ?

Réponse ?

Je ne sais pas ! (Rires.) ■